



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg



Luxembourg, le 28 avril 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une série de questions à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet du groupe de travail « langues ».

Selon un article du « *Land* » en date du 17 mars 2017, un groupe de travail « langues » aurait été chargé au niveau de l'enseignement secondaire pour élaborer un concept linguistique qui englobe l'aménagement de l'enseignement des langues depuis l'enseignement fondamental jusqu'à la fin de la scolarité.

En tenant compte de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Monsieur le Ministre peut-il nous confirmer ces informations ?
- Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre peut-il nous fournir des informations sur la composition du groupe de travail?
- Quelles en sont les missions ?
- Dans quels délais le groupe en question devrait-il présenter ses conclusions?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre plus parfaite considération.

Sylvie Andrich-Duval

Martine Hansen

Députées



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Affaires générales

Luxembourg, le 3 juillet 2017

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

03 JUL. 2017

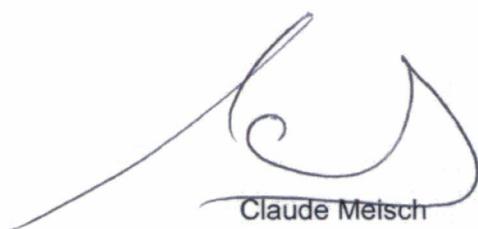
Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne: question parlementaire N° 2945 des Députées Sylvie Andrich-Duval et Martine Hansen

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par les honorables Députées Andrich-Duval et Hansen.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.



Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



Luxembourg, le 3 juillet 2017

Monsieur le Président de la Chambre
des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 2945 des Députées Sylvie Andrich-Duval et Martine Hansen

Ad 1 + 2)

Je confirme qu'un groupe de travail « langues » a été chargé de réfléchir sur l'enseignement et l'apprentissage des langues de l'enseignement non formel à l'enseignement secondaire en passant par l'enseignement fondamental. Ce groupe de travail est composé de collaborateurs de différents services représentant tous les secteurs de l'éducation, niveaux d'études et ordres d'enseignement. Il s'agit donc d'un groupe transversal qui peut ainsi développer une vision et un concept global et durable de la politique éducative linguistique à mettre en œuvre, et se concentrer notamment sur les problématiques des transitions entre les différents moments de la scolarité de nos jeunes, que ce soit au niveau des contenus, des méthodologies ou du statut des langues de l'école.

Ad 3)

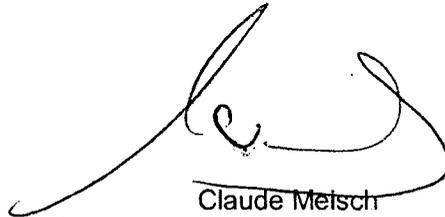
La mission principale de ce groupe de travail est de permettre un échange entre les différents acteurs en charge de dossiers relatifs à l'enseignement des langues dans les secteurs de la petite enfance jusqu'au secondaire dans un souci de garantir une cohérence du système et de mettre en œuvre dans la mesure du possible des lignes directrices communes. La question du plurilinguisme, de sa signification et concrétisation dans les différentes étapes du parcours scolaire de l'élève en est un exemple.

Ad 4)

Les conclusions fournies par le groupe de travail trouvent leur effet dans les différents concepts élaborés et projets menés. Il s'agit de porter les conclusions auxquelles a abouti le groupe de travail sur le terrain et de réaliser en coopération avec les enseignants une politique éducative linguistique réaliste et durable.

Au secondaire en particulier, l'élaboration d'un concept participe à la fois d'une démarche institutionnelle en cohérence avec l'approche de l'enseignement fondamental

et d'une démarche participative avec une implication concrète des enseignants grâce à des manifestations comme la journée des langues où des discussions concernant des pistes concrètes de mise en œuvre de la politique ont lieu entre des collaborateurs de mon ministère et les enseignants.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'C' followed by a smaller 'M' and a final flourish.

Claude Metsch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse